



Bulletin de générosité



LES Oursins* - enfants des trottoirs



© Les Oursins* - Enfants des trottoirs / Delphine Inc.

Je fais un don aux Oursins*

Votre générosité ouvre droit à déduction fiscale : particuliers, vous pouvez déduire 75% de votre don à hauteur de 521€ (pour l'année 2012). Au delà, la réduction est de 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable, avec possibilité de report de l'excédent sur un total de 5

Mes coordonnées :

M. / Mme _____

Adresse postale : _____

Email : _____

- J'envoie mon don par chèque au 11 rue de Paris, 85400 Luçon, France, à l'ordre des Oursins* - Enfants des trottoirs, d'un montant de _____ Euros.
- Je fais mon don par carte bleue en me rendant sur la page des Oursins, sur le site HelloAsso
- Je fais mon don par virement bancaire en prenant soin de le signaler aux Oursins afin de recevoir un reçu fiscal ,par email oursins-manille@orange.fr ou par retour de ce coupon au 11 rue de Paris, 85400 Luçon, sur le compte des Oursins CM Luçon Sud Vendée (BIC : CMCIFR2A) ; 15519 39065 00021447201 43 (RIB) ; FR76 1551 9390 6500 0214 4720 143 (IBAN)
- Je souhaite recevoir plus d'informations sur le parrainage d'un enfant
- Je souhaite recevoir plus d'informations à un autre sujet : _____

En cas de don, je recevrai un reçu fiscal par retour de courrier.

Fait le _____ à _____